

PRÉAMBULE

Cette charte réunit un ensemble de règles définissant une utilisation pratique et critique des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans le cadre scolaire.

Elle a pour but de protéger les enfants des risques liés à l'utilisation d'Internet à l'école.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes règles s'adressent à tous les élèves de 5 à 8P (cycle 2) dans le cadre de toute leçon faisant intervenir une ressource MITIC.

RÈGLES

Règle 1 Je prends soin du matériel informatique mis à ma disposition.

Règle 2 J'accède à internet uniquement en présence d'un enseignant.

Règle 3 Je ne donne **jamais** des informations privées sur moi ou sur d'autres personnes, comme :

- un nom,
- une adresse,
- un numéro de téléphone,
- un mot de passe,
- une adresse mail*.

Règle 4 J'utilise internet et l'informatique à des fins de recherches éducatives et informatives.

Règle 5 Je ne suis pas autorisé dans le cadre scolaire :

- à accéder à des forums*,
- à accéder aux chat-rooms*,
- à rechercher des contenus érotiques, pornographiques ou incitant à la haine, à la violence.

Règle 6 Si j'ouvre par mégarde un tel site ou des images qui me dérangent, j'avertis immédiatement mon enseignant.

Règle 7 Je reste poli et courtois, même derrière le clavier et l'écran.

- Règle 8** Une information trouvée sur internet n'est pas forcément exacte. Je consulte d'autres sources ou je demande de l'aide afin de la vérifier.
- Règle 9** Je respecte les droits d'auteurs lors de la reproduction de documents (images, textes, musiques). J'indique mes sources lors de l'utilisation de ce type de données.
- Règle 10** Avant d'imprimer un document, je demande l'autorisation à mon enseignant.
- Règle 11** La publication de documents sur internet est gérée par l'enseignant ou le responsable informatique.

* À moins d'avoir une autorisation particulière liée à un projet pédagogique spécifique.